



Conseil économique et social

Distr. générale
16 février 2010
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Huitième session

3-14 mai 2010¹

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application

2010-2011 (session d'examen)

Rapport de la réunion d'application régionale pour l'Afrique

* E/CN.17/2010/1.

** Publié précédemment avec d'autres renseignements de base, sous la cote E/ECA/CFSSD/6/21.



I. Introduction

1. En préparation de la dix-huitième session de la Commission du développement durable, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a organisé, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la réunion d'application régionale pour l'Afrique à Addis-Abeba du 27 au 30 octobre 2009. Cette réunion s'est tenue sous les auspices de la sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable de la CEA, sur le thème « Consommation et production durables pour une croissance soutenue et la réduction de la pauvreté en Afrique ».
2. La réunion a examiné les progrès accomplis par les pays africains dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre de l'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable, en mettant l'accent sur le module thématique des questions qui seront examinées par la Commission du développement durable lors du cycle 2010-2011, à savoir : le transport, les produits chimiques, la gestion des déchets, l'exploitation minière et les modes de consommation et de production durables, y compris un cadre décennal de programmation concernant ces modes. La réunion s'est également penchée sur les principaux problèmes et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre, les enseignements tirés et la voie à suivre, notamment les mesures d'orientation nécessaires à l'accélération de cette mise en œuvre.
3. Afin de faciliter ses travaux, la réunion d'application régionale disposait des documents de base nécessaires, notamment des rapports régionaux analysant les divers domaines thématiques à examiner à la dix-huitième session de la Commission du développement durable. Ces rapports fournissent davantage de précisions sur les progrès accomplis dans les cinq domaines thématiques. Devant servir de documents de référence lors des travaux de la dix-huitième session, ils seront diffusés auprès des États membres, des organisations régionales et sous-régionales africaines et de toutes les parties prenantes intéressées.
4. Le présent rapport constitue la déclaration de la réunion d'application régionale pour l'Afrique à la Commission du développement durable lors de sa dix-huitième session.

II. Préambule

5. Les participants à la réunion ont adopté le préambule suivant :

Nous, représentants des États membres, des organisations intergouvernementales et des principaux groupes africains;

Réunis à Addis-Abeba, du 27 au 30 octobre 2009, à l'occasion de la réunion d'application régionale pour l'Afrique tenue en vue de la dix-huitième session de la Commission du développement durable;

Rappelant et réaffirmant les engagements pris par les pays africains en ce qui concerne le développement durable lors des grands sommets et conférences des Nations Unies, notamment la Conférence des Nations Unies

sur l'environnement et le développement tenue en 1992, la session de l'Assemblée générale de 1997 consacrée à l'examen au terme cinq années de la mise en œuvre des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le Sommet du millénaire et le Sommet mondial pour le développement durable tenu en 2002, ainsi que les engagements découlant des accords multilatéraux sur l'environnement et des déclarations et décisions des sommets de l'Union africaine;

Rappelant et exprimant par ailleurs notre appui aux diverses initiatives prises par les pays africains aux niveaux national et régional pour s'approprier et traduire en actes les différents objectifs et engagements convenus au plan international en matière de développement durable;

Exprimant notre profonde préoccupation au sujet de la persistance, et dans de nombreux cas, de l'aggravation des problèmes sociaux, économiques et environnementaux multiples auxquels les pays africains font face, notamment les problèmes complexes et interdépendants de la persistance et de la généralisation de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et énergétique, de la mauvaise gestion des ressources naturelles et environnementales, de la crise financière actuelle, et leurs conséquences néfastes sur les efforts de l'Afrique en matière de développement durable;

Exprimant notre préoccupation au sujet du fait que, bien que moins responsable du changement climatique, l'Afrique subira plus durement ses effets déjà ressentis dans la région et constatant, par ailleurs, que ce changement climatique menace d'anéantir les progrès durement obtenus en matière de développement et pourrait compliquer les efforts visant à réaliser un développement durable;

Soulignant le fait que les multiples problèmes de développement durable que connaît la région nécessitent des mesures urgentes, l'adoption d'une approche coordonnée et intégrée à tous les niveaux, tenant compte des préoccupations légitimes du continent en matière de développement durable;

Soulignant la nécessité de suivre la voie d'une consommation et d'une production plus durables, reposant sur la paix, la sécurité et la bonne gouvernance et des politiques tenant compte de l'égalité des sexes, afin de résoudre efficacement ces problèmes;

Réaffirmons ce qui suit :

1. La région a réalisé des progrès en ce qui concerne la promotion des modes de consommation et de production durables, comme le montrent la création d'un mécanisme institutionnel régional qui accorde un appui technique pour la promotion de ces modes en Afrique et l'adoption, par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, d'un cadre régional décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. Si ce cadre joue un rôle important dans la mobilisation des initiatives et des mesures locales, nationales et régionales en faveur de tels modes, les capacités générées par les centres nationaux de production propre et la Table ronde africaine sur ces modes offrent une plateforme pour la réalisation des résultats efficaces et la mise en œuvre effective;

2. Du fait de la libéralisation commerciale, de la diversification et de l'expansion des activités économiques, entre autres, un nombre croissant de pays africains importent, produisent et utilisent des produits chimiques ou des produits dérivés, en particulier des pesticides. Toutefois, de nombreux pays de la région ne disposent pas des capacités nécessaires pour assurer la gestion durable des produits chimiques, notamment évaluer et contrôler les risques associés au commerce de ces substances et des produits dérivés. De plus, la région ne dispose pas des moyens adéquats de gestion durable des produits chimiques pendant leur cycle de vie, en particulier lors de leur élimination. Il faudrait donc renforcer de toute urgence les capacités en matière de contrôle et de gestion durables des produits chimiques en Afrique;

3. Les mauvaises pratiques en matière de gestion des déchets, en particulier l'usage répandu consistant à déverser des déchets dans des masses d'eau et l'absence de contrôle des sites de déversement de ces déchets, aggravent le problème du faible accès aux installations sanitaires et à l'eau potable dans la région. Ainsi, dans les politiques et programmes nationaux de développement, la priorité devrait être dûment accordée aux programmes de gestion des déchets, en particulier des déchets dangereux, et notamment à la mise en place des infrastructures appropriées de gestion de ces déchets;

4. Si l'Afrique a réalisé des progrès en ce qui concerne l'amélioration du cadre réglementaire de l'exploitation minière, beaucoup reste à faire pour veiller à ce que les régimes miniers africains contribuent à la création de richesses équitables et durables du point de vue de la diversification de l'activité minière. Cette activité devrait être intégrée aux économies locales, nationales et régionales par des liens optimaux ne mettant pas en cause d'autres formes d'utilisation des sols, mais tenant compte des besoins environnementaux, sociaux et culturels;

5. Le transport est un facteur important de développement durable. L'Afrique a besoin de réseaux de transport intégrés pour faciliter les liens entre les pays, l'accès à ces pays et les échanges commerciaux en vue d'une croissance économique durable. Toutefois, les coûts de transport sont énormes dans les pays africains. En moyenne, les coûts de transport et d'assurance en Afrique représentent 30 % de la valeur totale des exportations, ce qui est moins favorable, comparé aux 8,6 % enregistrés dans les pays en développement d'autres régions. Le nombre élevé de décès liés aux accidents de la route est très préoccupant. En outre, on assiste à une augmentation des cas de maladies respiratoires liées à des modes de transport inefficaces et désuets. Il faudrait donc de toute urgence soutenir davantage la mise en place d'infrastructures et de modes de transport sûrs, utilisant moins d'énergie, non nuisibles à la santé et à l'environnement, et investir dans ce domaine;

6. Les partenaires au développement de l'Afrique ont apporté un soutien précieux en vue de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et des programmes aux niveaux local, national et régional, destinés à remplir les engagements pris dans le cadre des groupes thématiques examinés. Les principaux groupes, notamment les milieux d'affaires, la société civile, les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, soutiennent aussi très activement les mesures prises à cette fin en Afrique. Toutefois, si les pays prennent un certain nombre de mesures et réalisent des progrès en vue de

remplir leurs engagements concernant les questions examinées, beaucoup reste à faire. L'émergence de nouveaux problèmes, tels que la crise alimentaire actuelle et la flambée des prix des produits alimentaires, ainsi que la crise financière, entrave la mise en œuvre des stratégies et des programmes;

7. La section III ci-dessous met en évidence les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris au sujet des produits chimiques, de la gestion des déchets, de l'exploitation minière, du transport et des modes de consommation et de production durables, y compris du cadre décennal de programmation concernant ces modes. Elle énonce les problèmes et les obstacles rencontrés, les enseignements tirés et la voie à suivre, notamment les mesures d'orientation nécessaires pour accélérer la mise en œuvre dans chaque domaine thématique.

III. Progrès réalisés dans la mise en œuvre, problèmes et obstacles rencontrés et voie à suivre

A. Modes de consommation et de production durables, y compris le cadre décennal de programmation concernant ces modes

1. Mesures prises et progrès réalisés

6. Le programme-cadre décennal de consommation et de production durables en Afrique a été lancé. Au plan stratégique, il met l'accent sur le lien entre la consommation et la production durables d'une part et la satisfaction des besoins fondamentaux d'une manière plus durable d'autre part.

7. Un mécanisme institutionnel régional a été créé. Il s'agit de la Table ronde africaine sur les modes de consommation et de production durables qui apporte un appui technique à la promotion de tels modes en Afrique.

8. Un certain nombre de projets sont mis en œuvre au titre du programme-cadre décennal, notamment le projet africain d'éco-étiquetage qui met l'accent sur l'élaboration d'un mécanisme africain d'éco-étiquetage et de programmes locaux et nationaux concernant la consommation et la production durables dans certains pays.

9. Dans le cadre des objectifs globaux de consommation et de production durables, un certain nombre d'initiatives ont été ou sont en train d'être mises en œuvre :

a) Avec l'appui conjoint du PNUE et de l'ONUDI, un premier groupe de centres nationaux pour une production propre ont été créés dans 11 pays africains, en vue de promouvoir une production propre et utilisant moins de ressources;

b) En plus de plusieurs projets d'infrastructures énergétiques régionaux visant à accroître l'accès à l'énergie, des systèmes hors réseau fondés sur les énergies renouvelables ont été mis au point dans les zones rurales de nombreux pays;

c) Les milieux d'affaires africains prennent part à l'initiative relative au Pacte mondial qui incarne les principes de responsabilité sociale et environnementale cadrant avec les objectifs de consommation et de production

durables. De plus, plusieurs entreprises sont membres du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable;

d) Plusieurs mesures ont été prises aux niveaux local, national, sous-régional et régional pour assurer une production agricole accrue et durable, notamment un nombre croissant d'initiatives en matière de production et de consommation d'aliments biologiques.

2. Problèmes et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre

10. Les principaux problèmes et obstacles rencontrés dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et des activités de consommation et de production durables sont les suivants :

a) L'insuffisance de la sensibilisation et des connaissances en ce qui concerne les avantages des modes de consommation et de production durables et le faible niveau des capacités humaines, techniques et institutionnelles dans ce domaine;

b) Le caractère inapproprié des politiques, stratégies et lois en vue de la réglementation des modes de consommation et de production durables et leur mauvaise application lorsqu'elles existent;

c) La sous-évaluation des ressources naturelles et la prise en compte insuffisante des modes de consommation et de production durables dans la plupart des politiques;

d) La mise en œuvre parcellaire et isolée des politiques en matière de consommation et de production durables; peu de textes régissant l'économie et les marchés sont mis en vigueur, et leur application a connu peu de progrès en matière de passation durable de marchés publics;

e) L'insuffisance des mesures d'incitation financières et le caractère inapproprié des mécanismes d'investissements dans le domaine de la consommation et de la production durables, l'instabilité financière et institutionnelle des centres nationaux de production propre, et le fait que leur réseau est peu étendu en Afrique.

3. Enseignements tirés et voie à suivre

11. La mise en œuvre efficace du programme-cadre décennal de consommation et de production durables en Afrique nécessite la volonté et l'engagement politiques. L'appui du PNUE, l'orientation et le soutien politiques de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, et l'aide financière du Groupe de travail de Marrakech sur la coopération avec l'Afrique ont permis d'atteindre les résultats enregistrés à ce jour.

12. Une stratégie nationale cohérente et intégrée de promotion des modes de consommation et de production durables basée sur une gamme variée de politiques et de mesures, y compris l'éco-étiquetage, est nécessaire à la mise en place des formes globales de consommation et de production durables. En outre, les stratégies nationales de consommation et de production durables doivent être formulées en tant parties intégrantes des stratégies nationales de développement durable incluant les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans nationaux d'action environnementale.

13. L'élaboration et la mise en œuvre efficaces des stratégies de consommation et de production durables dans les pays africains pourraient être facilitées dans une large mesure par l'intégration de ces stratégies dans les priorités et les critères décisionnels des institutions de financement du développement.

14. L'exécution visible et dans les meilleurs délais des activités dans ce domaine est nécessaire pour mettre en évidence et généraliser ce principe.

15. Afin de poursuivre le progrès dans l'adoption de modes de vie durables, il faudrait mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation à travers les médias en vue d'inciter au changement de comportement en faveur de modes de vie durables. La mobilisation et la participation active du secteur privé, des organisations non gouvernementales et d'autres organisations de la société civile sont nécessaires pour plaider davantage en faveur des initiatives en matière de consommation et de production durables et investir dans ce domaine.

16. Il faudrait développer les centres nationaux de production propre et étendre leurs réseaux à tout le continent. En outre, il faudrait intégrer les modes de production propre et utilisant moins de ressources dans les programmes nationaux de développement afin de promouvoir un développement durable.

17. Pour ce qui est des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre et des enseignements tirés, la région a identifié et hiérarchisé un certain nombre de mesures concrètes et de projets que les partenaires au développement devront soutenir. Il s'agit notamment du renforcement des capacités pour l'élaboration et l'exécution des plans d'action nationaux pour la consommation et la production durables; de la mise en œuvre d'une initiative locale africaine en faveur de la consommation et de la production durables; de la mise en œuvre d'un programme régional sur la production propre et utilisant moins de ressources qui suppose le renforcement des capacités des centres nationaux de production propre et des institutions de consommation et de production durables; du renforcement du Mécanisme africain d'éco-étiquetage; de la promotion d'un système intégré de gestion des déchets en Afrique; de la mise en œuvre de programmes d'éducation en vue de l'adoption des modes de consommation et de production durables en Afrique; de la promotion de types de construction durables en Afrique; de la promotion des formes d'énergie renouvelables à petite échelle et de la coproduction fondée basée sur la biomasse; de la promotion de la gestion du savoir au niveau régional et de l'échange d'informations sur les modes de consommation et de production durables en Afrique. Ces priorités figurent dans le rapport de la réunion régionale de mise en œuvre.

18. Pour soutenir ces priorités, l'Afrique souhaite disposer d'un cadre décennal global et ambitieux de programmation, assorti de moyens concrets de mise en œuvre en vue d'appuyer les initiatives locales, nationales et régionales.

B. Produits chimiques

1. Mesures prises et progrès réalisés

19. De nombreux pays africains ont mis en place des politiques et des institutions sectorielles en vue d'une gestion rationnelle des produits chimiques.

20. Des centres nationaux de production propre ont été créés dans certains pays en vue de contribuer, entre autres, à soutenir l'introduction d'une gestion rationnelle

des produits chimiques, y compris de saines pratiques et techniques, notamment dans le secteur privé.

21. Le Programme africain relatif aux stocks de pesticides soutient activement une gestion rationnelle des stocks de pesticides hors d'usage. Il est appuyé par le Fonds pour l'environnement mondial.

22. L'Afrique enregistre des progrès en matière d'élimination progressive de l'essence plombée. Ce processus a été facilité par l'Initiative air propre pour l'Afrique subsaharienne et le Partenariat pour des carburants et véhicules propres du PNUE.

23. Certains pays ont bénéficié de l'appui en vue d'introduire des technologies propres d'exploitation et d'extraction de l'or, afin de réduire ou d'éliminer les émissions de mercure et de développer les capacités et mécanismes de régulation permettant de réduire dans ce secteur les effets néfastes, sur l'environnement et la santé, de l'utilisation du mercure dans l'extraction de l'or.

24. La plupart des pays africains ont adhéré aux principales conventions internationales suivantes, relatives aux produits chimiques ou les ont ratifiées. Il s'agit en particulier de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, du Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international. Les accords multilatéraux sur l'environnement traitant de catégories spécifiques de produits chimiques et comportant des mécanismes financiers adaptés, tels que le Protocole de Montréal et la Convention de Stockholm, ont connu une phase de mise en œuvre plus rapide dans de nombreux pays africains. Toutefois, l'appropriation au niveau interne des conventions et/ou l'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre de ces conventions sont encore lentes.

25. L'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qui a été entérinée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, fournit un cadre d'orientation et une approche intégrée permettant de promouvoir une gestion saine des produits chimiques dans la région. Un plan d'action régional a été adopté et un mécanisme de coordination de cette approche stratégique (Groupe africain de coordination) a été mis en place, en vue de faciliter les activités au niveau régional. Deux réunions régionales ont été tenues. De nombreux pays se sont lancés dans la mise en œuvre de cette approche, notamment grâce aux fonds mis à leur disposition par le programme de démarrage rapide de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

26. Des centres régionaux de la Convention de Bâle contribuent au renforcement des capacités et encouragent la coopération régionale et sous-régionale en matière de gestion des produits chimiques.

2. Problèmes et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre

27. Des franges importantes des populations africaines ne sont pas suffisamment conscientes des risques éventuels liés aux produits chimiques. Cette situation est davantage compliquée par l'absence générale de données et d'informations fiables

sur la toxicité et l'utilisation en toute sécurité des produits chimiques et les pratiques en ce qui concerne leur élimination.

28. La coopération n'est pas suffisamment développée en matière d'élaboration et de transfert des technologies appropriées, accessibles et peu coûteuses, de substituts sûrs de produits chimiques, et de développement des capacités de production. La mise au point aux niveaux national, sous-régional, régional et international de meilleures technologies disponibles et de substituts sûrs de produits chimiques a été trop lente pour permettre de résoudre les problèmes de gestion de ces produits en Afrique.

29. La plupart des pays africains manquent toujours d'institutions et de services permettant de contrôler les produits chimiques, en particulier ceux qui sont dangereux, ou de concevoir des stratégies de contrôle appropriées pour endiguer leurs effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement.

30. L'insuffisance des ressources humaines et financières et de l'appui politique empêche la conception d'une politique en matière de produits chimiques, notamment la mise en œuvre de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

31. L'absence d'une politique globale en matière de produits chimiques, l'application insuffisante des lois promulguées en vue d'une gestion saine de ces produits et la mauvaise définition des rôles des diverses parties prenantes empêchent leur gestion rationnelle.

32. Les pays africains n'ont pas les moyens suffisants de participer efficacement aux négociations relatives aux accords internationaux sur les produits chimiques et l'environnement. Ce problème est davantage compliqué par la prolifération de réunions organisées dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement, pour lesquelles la préparation et la participation des pays africains peuvent ne pas être suffisantes.

3. Enseignements tirés et voie à suivre

33. Les pays africains ont besoin de plus de soutien pour avoir accès aux technologies écologiquement saines et aux produits chimiques sans risques. Il est reconnu que les institutions d'enseignement supérieur et les structures techniques et de recherche devraient jouer un rôle important dans l'adoption et la reproduction de technologies écologiquement saines dans le domaine des produits chimiques.

34. Il faudrait mettre solidement l'accent sur l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les politiques nationales de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Il faudrait renforcer des mécanismes pour promouvoir une gestion saine des produits chimiques, en ce qui concerne notamment la production et l'utilisation de ces produits dans le cadre de la modernisation agricole et du développement durable.

35. Il faudrait de toute urgence poursuivre et appliquer des méthodes intégrées de mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres textes internationaux par lesquels les pays africains bénéficient d'un appui dans leurs efforts visant à assurer la gestion rationnelle des produits chimiques.

36. Il faudrait investir d'urgence dans les services et institutions de suivi et d'évaluation des principaux produits chimiques en Afrique, pour servir de base à la

définition des priorités nationales, sous-régionales et régionales en matière de gestion des produits chimiques. Ce processus doit être accompagné de mécanismes appropriés d'échange d'informations entre pays africains, s'appuyant sur les initiatives existantes telles que le réseau d'action sur les pesticides et sa base de données, ainsi que le réseau d'échange d'informations sur les produits chimiques.

37. Il faudrait mettre davantage l'accent sur la participation du secteur privé, de la société civile, des paysans et des groupes communautaires, des institutions d'enseignement et de recherche (y compris des centres de production propre et d'autres prestataires de services connexes) à la conception et à la mise en œuvre des politiques et stratégies de gestion des produits chimiques.

38. Il faudrait encourager la mise en œuvre de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, pour ce qui est de la politique et de la gestion de ces produits, en tenant dûment compte des politiques nationales en vigueur, des institutions et des types de produits chimiques. Il faudrait mettre davantage l'accent sur le renforcement des cadres institutionnels formels requis et sur la promotion de la coordination des actions aux niveaux national et sous-régional, avec l'implication de toutes les parties prenantes intéressées.

39. Les centres régionaux, notamment les laboratoires, devraient être renforcés pour pouvoir accomplir leurs missions, particulièrement en matière de renforcement des capacités, de collecte et de diffusion d'informations et d'échange de meilleures pratiques.

C. Gestion des déchets

1. Mesures prises et progrès réalisés

40. L'utilisation à petite échelle de digesteurs perfectionnés pour produire le biogaz, le compost et/ou les aliments pour le bétail à partir des déchets organiques est largement acceptée en Afrique en tant que pratique optimale. Des progrès sont réalisés pour concevoir et mettre en œuvre des projets spécifiques dans divers pays.

41. Plusieurs pays africains se sont engagés dans la production d'énergie, notamment la cogénération à partir des résidus agricoles tels que la bagasse, la paille, la sciure, les tourteaux de coton et les coques de café.

42. Il a été prouvé que l'approche de la production propre et utilisant moins de ressources est la meilleure pratique possible permettant aux entreprises et autres organisations dans diverses régions d'Afrique de réduire leurs déchets. Elle est aujourd'hui encouragée à travers le réseau des centres nationaux de production propre.

43. La production de l'éthanol à partir des déchets organiques, notamment les molasses, est répandue, et d'autres possibilités s'offrent en ce qui concerne d'autres déchets organiques comme la paille de riz ainsi que la récupération du dioxyde de carbone produit de l'éthanol.

44. Certains pays ont réalisé des progrès dans la formalisation des initiatives de gestion des déchets, notamment par des approches communautaires tels que les projets de recyclage visant à réduire la pauvreté et à créer des emplois. Tel est particulièrement le cas en ce qui concerne les déchets industriels et les déchets urbains. C'est ainsi que de nombreux pays africains ont mis au point des initiatives

de recyclage, en particulier du papier, des plastiques, des déchets de métal et de verre.

45. Certains pays ont commencé à interdire l'utilisation de produits jetables spécifiques, en particulier des produits plastiques.

46. De nombreux pays de la région ont réalisé des progrès dans l'élaboration et l'adoption des politiques, des lois et des stratégies de gestion de déchets visant à en réduire la production et à les gérer d'une manière rationnelle. Plusieurs pays ont adopté des stratégies intégrées de gestion des déchets tenant compte des principes de réutilisation et de recyclage.

47. L'Afrique continue à éliminer ses déchets presque exclusivement par épandage. Peu de décharges contrôlées ont été créées. Certaines des rares décharges qui sont fonctionnelles ont des activités de collecte de gaz et de compostage.

48. Des progrès sont réalisés dans le traitement rationnel des déchets dangereux par la mise en place d'installations appropriées telles que les incinérateurs pour les hôpitaux et par l'enfouissement contrôlé.

49. La plupart des pays africains ont ratifié les textes internationaux applicables, ou y ont adhéré, notamment la Convention de Bâle. En outre, ces pays ont adopté la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique. Toutefois, seuls 27 pays ont ratifié cette convention ou y ont adhéré.

50. Le Protocole de Bâle sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommage résultant de mouvements transfrontières et de l'élimination des déchets dangereux a été adopté à Bâle en 1999, même si à ce jour seuls neuf pays, dont sept en Afrique, l'ont ratifié ou y ont adhéré.

51. Certains pays ont mis en œuvre des programmes de gestion de déchets, en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la salubrité et à la santé publique.

2. Problèmes et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre

52. Le problème le plus grave rencontré dans la mise en œuvre demeure la création de capacités suffisantes pour une gestion rationnelle des déchets et l'application de mesures visant à récupérer et recycler efficacement divers types de déchets à travers l'Afrique. Les efforts déployés à cette fin sont entravés l'insuffisance de l'accès au financement, des données et des capacités techniques.

53. Aux termes des règlements en vigueur dans la plupart des pays africains, la responsabilité de la gestion des déchets incombe aux municipalités qui sont insuffisamment équipées pour assurer la collecte, le transport et l'élimination de ces déchets.

54. L'importation des biens de consommation d'occasion et la production et/ou l'importation de produits ne répondant pas aux normes contribuent à l'augmentation rapide de déchets produits et à leur complexité.

55. L'application des règlements et conventions relatifs aux déchets est considérablement entravée par les problèmes de bonne gouvernance et de transparence dans la gestion des déchets.

56. Le fait que les meilleures pratiques en ce qui concerne une gestion écologiquement saine des déchets soient mal connues et mal appréciées constitue un obstacle majeur, qui nécessite un changement de paradigme en vue de mieux informer et sensibiliser le grand public et les communautés concernées.

3. Enseignements tirés et voie à suivre

57. L'implication du secteur privé en partenariat avec les communautés locales dans la gestion des déchets solides a permis de créer des emplois pour un grand nombre de citoyens sans emploi, dont la plupart sont des femmes et des jeunes.

58. La gestion des déchets solides est une importante activité génératrice de revenus, provenant non seulement du paiement des salaires, mais aussi de la vente de matériels récupérés de ces déchets.

59. Les villes disposant de systèmes efficaces de collecte de déchets ont une bonne source de revenus pour leurs municipalités. Il faudrait échanger les connaissances et les expériences en Afrique sur les résultats satisfaisants pouvant être transposés ailleurs.

60. On assiste à un changement progressif dans la manière dont les déchets solides étaient gérés par le passé. Par exemple, il y a de plus en plus de signes montrant que ces déchets sont séparés à la source et collectés et stockés dans des bacs à ordures. Les déchets sont triés à la décharge municipale par des groupes organisés.

D. Exploitation minière

1. Mesures prises et progrès réalisés

61. La plupart des pays africains qui ont d'importantes activités minières ont révisé et modifié leurs cadres et codes miniers au cours des 20 dernières années, en vue de tenir compte du fait que l'État n'est plus propriétaire et exploitant des mines, mais régulateur et administrateur des activités minières, le secteur privé jouant le rôle de chef de file dans les projets miniers.

62. Au plan sous-régional, des efforts visant à harmoniser les codes miniers se sont intensifiés, l'accent étant mis notamment sur la nécessité de disposer de cadres réglementaires transparents et efficaces.

63. La concertation et la recherche du consensus sur les cadres miniers ont été facilitées grâce à des forums régionaux tels que la Grande table sur la « Gestion des ressources naturelles africaines en vue de la croissance et de la réduction de la pauvreté », organisée par la CEA en 2007. Les résultats de la table ronde ont entraîné d'autres initiatives, notamment l'Initiative de transparence des industries extractives, le Fonds africain de soutien juridique et le Groupe international d'étude chargé de revoir les régimes miniers africains.

64. Grâce à une équipe technique du Groupe d'études international, l'Union africaine a formulé et adopté le « Projet Afrique Extraction minière », qui prône une « exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minérales en vue d'une croissance large et soutenue et du développement socioéconomique ».

65. Les pays africains souscrivent de plus en plus aux initiatives facultatives prises au plan mondial pour accroître la transparence et la responsabilité dans le secteur

minier. Ces initiatives comprennent l'Initiative de transparence des industries extractives, l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, le Système de certification du Processus de Kimberley et la Revue des industries extractives.

66. En général, on assiste à l'amélioration de la participation des communautés locales aux projets miniers et des avantages que ces projets leur procurent. Ce processus a été facilité par des mécanismes internationaux fondés sur la responsabilité sociale des entreprises.

67. Au plan national, d'importants progrès ont été réalisés dans l'intégration des besoins environnementaux et sociaux aux régimes miniers africains. La plupart des pays adoptent désormais des lois exigeant des évaluations de l'impact environnemental et, dans une moindre mesure, de l'impact social.

68. Des progrès ont été enregistrés au niveau de la santé et de ses conséquences sociales sur les ouvriers des mines et les communautés concernées par les activités minières. Ces progrès ont été dans une large mesure obtenus grâce à l'amélioration de la responsabilité sociale des entreprises qui offrent des programmes visant à aider les malades du VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose.

69. Au plan régional, le Fonds africain de soutien juridique mis en place par la Banque africaine de développement devrait aider les États membres à négocier efficacement les contrats favorables à un développement durable du secteur des industries extractives.

70. Quelques pays africains ont fait des progrès dans l'utilisation des ressources et des financements pour les activités de recherche-développement, y compris l'élaboration des politiques, des stratégies et des technologies permettant de traiter des questions spécifiques et d'améliorer la valeur ajoutée des produits miniers.

71. Le soutien à la valorisation des produits de l'activité minière artisanale et à petite échelle, en particulier de l'or et des pierres précieuses s'améliore progressivement, notamment dans de nombreux pays de la région.

72. Plusieurs pays offrent une gamme variée de services de soutien grâce aux centres de technologie de l'activité minière artisanale et à petite échelle. Au plan régional, le Projet de Yaoundé sur l'activité minière artisanale et à petite échelle continue de fournir des orientations pour le développement de ce sous-secteur.

73. Les partenaires au développement apportent de plus en plus leur assistance technique en vue de soutenir les réformes du secteur minier dans de nombreux pays africains.

74. On assiste à une augmentation du nombre de programmes visant à résoudre les problèmes (techniques, économiques, sexospécifiques et environnementaux) liés à l'activité minière artisanale et à petite échelle.

75. Même si des cadres et codes miniers ont été adoptés, les progrès enregistrés en qui concerne l'emploi des femmes à tous les niveaux de l'industrie minière ont été lents.

76. Mettant l'accent sur les travailleurs des mines, on a accordé plus d'attention sur la sécurité sur le lieu de travail et l'amélioration de la santé des travailleurs. Les accidents, qui continuent de se produire dans les mines, doivent être prévenus par la mise en place d'un cadre de travail sans risques.

2. Problèmes et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre

77. La capacité de contrôle du respect des dispositions législatives est insuffisante, notamment en ce qui concerne l'établissement des rapports techniques et des rapports d'activité ainsi que l'élaboration des plans de gestion des questions environnementales et sociales.

78. La législation fiscale en vigueur ne permet pas une collecte optimale des bénéfices tirés des ressources, tels que les impôts sur les bénéfices exceptionnels et les négociations constantes avec les grandes compagnies minières posent des problèmes de transparence.

79. Il y a une incohérence dans la conception et/ou l'application des textes et des mécanismes visant à assurer une participation effective aux activités minières des communautés et d'autres parties prenantes concernées; les entrepreneurs africains manquent de sources de fonds propres qui leur permettraient de s'engager dans le secteur de l'exploitation minière.

80. Les États font face à des problèmes de capacité en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions législatives sur les fonds de réhabilitation sociale et environnementale. Il n'existe pas de mécanisme permettant d'identifier et de résoudre les différends liés à l'activité minière, notamment ceux à caractère social, économique et religieux.

81. Les liens directs et indirects avec les autres secteurs de l'économie demeurent difficiles à établir.

82. Un défi de taille qui reste à relever consiste à surmonter les difficultés de financement des infrastructures d'exploitation minière à grande échelle en recourant à des partenariats public-privé et en regroupant les usagers des infrastructures afin de réaliser des économies d'échelle par des couloirs de développement intégré.

83. On assiste de plus en plus à la destruction de l'environnement à cause de la faiblesse des lois applicables à la fermeture des mines et à la situation prévalant à la suite de la fermeture, ce qui entraîne en Afrique un nombre accru de sites miniers abandonnés ou « orphelins ».

84. Les capacités humaines et institutionnelles de régulation et de gestion du secteur sont faibles, en particulier dans les domaines administratif, technique, financier et de formation.

3. Enseignements tirés et voie à suivre

85. Les pays africains sont exhortés à investir dans les activités minières tournées vers l'avenir et le développement, génératrices de richesses équitables et durables dans une industrie minière diversifiée, intégrée dans l'économie locale, nationale et régionale.

86. Avec l'augmentation de l'exploitation minière sur les côtes et dans les fonds marins, les pays africains doivent rechercher un cadre réglementaire leur permettant de gérer ce type d'activité.

87. Les pays membres doivent prendre au sérieux l'adoption et l'application des conventions minières issues du Système de certification du Processus de Kimberley, de l'Initiative de transparence des industries extractives et d'autres systèmes tels que les trousseaux d'information, les lois et les codes d'activités économiques

régissant les substances dangereuses, par exemple ceux du Conseil international des mines et des métaux, le mercure et le cyanure.

88. Les systèmes de gouvernance dans le secteur minier doivent se fonder sur une large participation des communautés locales aux décisions les concernant et la responsabilité sociale de l'entreprise ne peut continuer à s'exercer d'une manière totalement discrétionnaire. Les pays doivent donc mettre en place et renforcer des textes législatifs et des mécanismes permettant d'assurer la participation effective des communautés et autres parties prenantes intéressées. Au plan panafricain, grâce à la Commission de l'Union africaine et à la CEA, un forum de diverses parties prenantes a été mis en place pour assurer une participation sans exclusive aux débats sur le développement du secteur minier.

89. Le « principe pollueur-payeur » est insuffisamment intégré et appliqué dans la législation environnementale dans quelques pays africains. L'accent devrait être mis sur ce principe dans les lois sur l'environnement.

90. Les pays membres doivent veiller à ce que les études d'impact environnemental soient exigées dans tous les textes législatifs, contrats de concession minière ou accords d'exploitation minérale. Ceux-ci doivent prévoir la création obligatoire d'un fonds de réhabilitation sociale et environnementale.

91. Les coûts des infrastructures doivent être partagés avec d'autres secteurs d'activité économique. Il faudrait renforcer les capacités des couloirs de développement fondés sur les ressources, permettant l'optimisation de l'usage en commun des infrastructures minières, notamment en ce qui concerne le transport, l'énergie et l'eau, afin de créer des activités économiques dans d'autres secteurs comme l'agriculture, la foresterie et la transformation des ressources naturelles.

92. La Commission de l'Union africaine, la CEA et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que la Banque africaine de développement doivent accélérer l'exécution des plans d'action à court terme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, visant à fournir une énergie bon marché et durable l'énergie qui connaît actuellement une situation de grave pénurie.

93. Il faudrait consacrer des investissements à des moyens appropriés de création des connaissances, notamment les ressources humaines, les infrastructures de recherche et les systèmes d'innovation afin de soutenir la création de la valeur et étendre les liens aux autres secteurs de l'économie.

94. Pour corriger les lacunes au plan des compétences, des financements, de la commercialisation et des technologies existant dans le domaine de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, les pays membres doivent mettre en place des régimes et des programmes d'aide permettant de maximiser la contribution de ce secteur aux stratégies de développement rural et à la réduction de la pauvreté d'une manière écologiquement durable.

95. Il faudrait accorder un appui accru à la coopération régionale en vue d'établir des cartes géologiques et de mettre en place des couloirs de valorisation des ressources, particulièrement en ce qui concerne les projets énergétiques; renforcer les capacités de négociation des grands projets de financement des infrastructures minières; renforcer les capacités en vue d'améliorer les pratiques de gestion environnementale et sociale et d'aider les petites entreprises minières à promouvoir des pratiques minières durables et commercialement viables.

96. Pour prévenir les legs miniers, le phénomène des sites abandonnés et/ou « orphelins », les problèmes d'eau dans les mines, l'accumulation des déchets et la pollution, il faudrait davantage promouvoir la recherche-développement pour garantir l'adoption des méthodes d'application et de respect des règles établies.

97. En sus des fonds pour l'environnement, il faudra promouvoir l'éco-comptabilité, car les charges d'exploitation dans ce domaine jouent un rôle important dans le cycle de vie des mines.

98. Il faudrait mettre l'accent sur la recherche-développement dans le domaine de la fermeture des mines et des legs miniers; l'État, les entreprises et les autres parties prenantes devraient réaliser des programmes et prendre d'autres initiatives.

99. L'augmentation du nombre d'accidents professionnels entraînant de graves conséquences négatives pour l'hygiène du milieu, des répercussions sociales et économiques dans les communautés touchées par l'activité minière met en évidence la nécessité d'accroître les capacités du secteur minier à concevoir et mettre en œuvre des stratégies et des plans de prévention et de préparation en vue de faire face à ces accidents.

100. L'aide au développement doit être orientée vers le renforcement durable des capacités humaines et institutionnelles dans les principaux domaines, notamment financier, technique et de gestionnel.

E. Transport

1. Mesures prises et progrès réalisés

101. Les infrastructures de transport ont bénéficié d'un certain niveau de développement, notamment la construction des routes, des chemins de fer, des aéroports et des ports. Toutefois, la région continue d'accuser un retard dans la mise en place de réseaux de transport durables.

102. L'intégration des stratégies du secteur des transports dans les objectifs de réduction de la pauvreté par le biais du processus d'Examen des stratégies de transport pour la réduction de la pauvreté est en cours dans plus de trente pays africains, au titre du Programme des politiques de transport en Afrique subsaharienne.

103. En vue d'assurer un développement intégré des infrastructures de transport en Afrique et d'éviter le chevauchement des efforts, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le Secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique se sont engagés dans une initiative conjointe dénommée « Programme de développement des infrastructures en Afrique ».

104. Un certain nombre de réunions régionales et sous-régionales ont donné lieu à de nombreuses déclarations et résolutions ainsi que des plans d'action visant à développer et améliorer le transport en Afrique.

105. Des progrès ont été réalisés dans l'amélioration de la sécurité du transport aérien grâce au Programme universel d'audits de supervision de la sécurité.

106. Des conventions et protocoles sous-régionaux ont été adoptés, dont la plupart sont mise en œuvre. S'agissant de la facilitation du transport en Afrique, on a signé

une multitude d'accords et protocoles internationaux et bilatéraux visant à simplifier et harmoniser le commerce et le transport entre États.

107. La plupart de pays africains ont progressivement retiré l'essence plombée du marché à la fin de l'année 2008. Des pays réduisent également le niveau du soufre dans le carburant diesel en introduisant des règlements sur les véhicules propres, concernant en particulier la limitation de l'âge de ces véhicules et l'utilisation des véhicules économes en carburant.

108. Des mesures ont été prises pour créer et restructurer des organismes et fonds routiers, et renforcer les capacités des collectivités locales à coordonner efficacement les infrastructures et services de transport en milieu rural.

109. Un système de transport public de masse à faible consommation d'énergie, le service d'autobus express, a été récemment introduit en Afrique. Ce service stimule un transport public de masse empruntant des couloirs de circulation réservés.

110. Certains pays africains mettent en œuvre, au titre du programme Access Africa, des initiatives de transport par bicyclette en vue d'explorer le potentiel de la mobilité à faible coût et à faible émission de carbone, comme moyen de promouvoir des villes respectueuses de l'environnement.

111. À l'issue d'une réunion de haut niveau tenue à Djibouti le 26 janvier 2009, en vue de combattre la menace grandissante de la piraterie maritime dans la Corne de l'Afrique et le Golfe d'Aden, de nombreux États, en coopération avec l'Organisation maritime internationale (OMI), ont pris des mesures, notamment l'élaboration d'un code de conduite visant à combattre les actes de piraterie et de vol à main armée sur les navires.

112. L'Afrique a réussi, dans une moindre mesure, à mobiliser les ressources du secteur public, du secteur privé et des partenaires extérieurs au développement pour financer les infrastructures et activités de transport.

2. Problèmes et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre

113. Les lacunes des réseaux de transport en Afrique limitent la connectivité, l'accessibilité et le commerce sur le continent.

114. Les lacunes des politiques et des stratégies et la lenteur dans la mise en œuvre des accords sous-régionaux et régionaux demeurent des obstacles majeurs au développement de réseaux de transport viables en Afrique.

115. De nombreux pays africains ne disposent pas de politiques facilitant la participation du secteur privé au développement et au fonctionnement des infrastructures de transport.

116. La libéralisation et la privatisation du transport ferroviaire, aérien et maritime sont encore à un stade embryonnaire. Les efforts visant à harmoniser les politiques et les règlements relatifs aux mouvement transfrontières des biens, des services et des populations ne réussissent pas pleinement.

117. En Afrique, le nombre de travailleurs dans les entreprises et organismes publics de transport est relativement élevé, mais le personnel qualifié est insuffisant dans la plupart des entreprises de transport. De plus, de nombreux pays africains ne disposent pas d'institutions dotées de pouvoirs et de capacités techniques appropriés

pour formuler, planifier et gérer les services et l'aménagement des infrastructures, et suivre et appliquer les politiques et les règlements.

118. Malgré le rôle crucial que joue le transport dans le développement économique et la réduction de la pauvreté, la prévention et la réduction de ses effets sur l'environnement demeure un défi.

119. En Afrique, les coûts du transport sont parmi les plus élevés dans le monde. Les services de transport sont inaccessibles à bon nombre de citoyens, car les coûts sont élevés par rapport aux revenus moyens. Le fait que les cadres et les agents d'exécution soient peu qualifiés et la mauvaise qualité des infrastructures et des services de transports influent considérablement sur l'augmentation des coûts de transport dans la région.

120. La médiocrité actuelle de la sécurité routière demeure un grand problème en Afrique, étant donné que les accidents et les pertes en vies humaines et la destruction des biens qui en résultent ont atteint des proportions intolérables. Une des faiblesses majeures dans ce domaine est la rareté des institutions chargées de la sécurité routière. À cette situation vient s'ajouter le fait que la réglementation routière ne semble pas être régulièrement appliquée.

121. Les données et les informations sur le transport en Afrique sont limitées et mal organisées. Parallèlement, les technologies de l'information et des communications ne sont pas suffisamment utilisées à travers le continent.

122. D'importants écarts demeurent entre la demande et les ressources financières disponibles pour le développement durable des transports.

3. Enseignements tirés et voie à suivre

123. Les politiques nationales doivent être revues et harmonisées d'une manière cohérente avec les politiques et accords régionaux et mondiaux, afin de faciliter l'intégration des décisions prises au plan régional et mondial dans les politiques, budgets et plans de développement adoptés au plan national. En outre, les pays doivent veiller à ce que soient mis en place des cadres institutionnels appropriés, définissant clairement les activités réglementaires et opérationnelles pour tous les modes de transport.

124. Les mesures d'atténuation de l'impact social et environnemental doivent être prises en compte dans le développement des infrastructures et doivent être appliquées. En outre, les pays africains doivent prendre d'autres mesures pour réduire les émissions de gaz et promouvoir la mise en place d'un système de transport respectueux de l'environnement en Afrique.

125. Les pays doivent concevoir des politiques encourageant l'économie d'énergie. Ces politiques doivent viser, entre autres, la promotion de l'importation de véhicules moins consommatrices d'énergie, l'usage de carburants propres, la limitation de l'âge des véhicules d'occasion importés, et l'amélioration de la gestion de la circulation.

126. On peut optimiser les coûts de transport en appliquant pleinement les initiatives de facilitation de transport et en encourageant tant la concurrence entre le transport intra-modal et le transport intermodal que le transport multimodal, en vue d'accroître leur efficacité.

127. Pour promouvoir la sécurité dans le secteur du transport, les pays doivent accorder la priorité aux programmes de sécurité routière et allouer suffisamment de fonds à de tels programmes. Ils doivent également respecter les règles et normes de sécurité fixées par les organisations régionales et internationales compétentes, en particulier l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) dans le domaine du transport aérien. Ils ont en outre besoin d'une aide pour renforcer leurs capacités en vue de résoudre les problèmes de sécurité maritime, en particulier avec la montée de la piraterie maritime au cours de ces dernières années. Ces problèmes doivent être résolus d'une manière globale, notamment par une analyse profonde des causes de la piraterie.

128. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent un puissant instrument permettant d'avoir accès à de grands volumes d'informations, de les traiter et de les diffuser très rapidement. Elles doivent donc être utilisées dans le secteur des transports.

129. Pour se procurer suffisamment de financements en vue d'aménager et d'entretenir les infrastructures de transport, les pays doivent accroître les financements publics de manière à ce qu'une part appropriée du PIB provenant des fonds publics soit allouée au secteur. Ils doivent aussi mobiliser les ressources extérieures afin de profiter de celles provenant des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, et recourir à d'autres mécanismes nouveaux de financement.

130. Étant donné que l'Afrique dispose de peu de ressources financières par rapport à ses besoins considérables de financement des infrastructures, ses partenaires au développement sont exhortés à continuer de fournir suffisamment d'aide au développement et à honorer leurs engagements, malgré l'actuelle crise économique mondiale.

F. Liens entre les divers domaines et questions transversales

131. Les divers domaines thématiques examinés sont tous liés les uns aux autres. Lorsqu'ils sont traités d'une manière intégrée, ils peuvent aider à faire face à diverses crises, par exemple, en réduisant l'intensité d'émission de carbone liée à la croissance, en augmentant durablement la productivité agricole et en appliquant les décisions de la Commission du développement durable. Les initiatives de consommation et de production durables visent à adopter une approche de cycle de vie afin de promouvoir l'utilisation optimale des ressources, la réduction et le recyclage des déchets, en vue d'assurer un mode durable de production et de consommation. Les processus utilisés dans les secteurs des produits chimiques, des mines et des transports sont à forte consommation de ressources et ont un potentiel de pollution élevé. L'adoption de modes de consommation et de production durables dans ces secteurs permettra d'utiliser efficacement les ressources et de réduire la pollution. Pour ce qui est des questions transversales, la promotion de la consommation et de la production durables dans les divers domaines thématiques nécessite l'adoption systématique d'une approche globale, intégrée et participative, ce qui suppose la formulation et l'application de politiques, de stratégies et de programmes appropriés. Les effets étant transfrontaliers, la coopération régionale doit être encouragée, notamment par le renforcement des mécanismes de coordination des politiques et des programmes et de gestion des connaissances.

1. Mesures prises et progrès réalisés

132. Les déchets agricoles tels que la bagasse, la paille, la sciure, les tourteaux de coton et les coques de café sont utilisés dans les pays africains pour produire de l'énergie, y compris la coproduction. Certains pays profitent des possibilités de financement offertes par le mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

133. Plusieurs pays de la région ont amorcé le développement de sources d'énergie propres et ont pris des mesures pour accroître l'économie d'énergie.

134. Des mécanismes et des cadres comme le programme-cadre décennal de consommation et de production durables en Afrique, l'approche stratégique pour la gestion intégrée des produits chimiques, la gestion intégrée des déchets, les activités minières et de transport visant à promouvoir l'utilisation efficace de toutes les ressources, ont été adoptés et sont encouragés. Parmi d'autres initiatives notables, figurent le « Programme pour le développement des infrastructures en Afrique » de la Commission de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement, qui vise à assurer le développement intégré des infrastructures de l'Afrique et à éviter le chevauchement des efforts.

135. De nombreux pays de la région ont progressé au plan de la conception des initiatives et programmes et de la formulation et de l'adoption des politiques, des stratégies et des lois en vue de promouvoir le développement durable, notamment des lois et des politiques dans le domaine général de la gestion de l'environnement et les domaines sectoriels tels que l'exploitation minière, l'énergie, l'agriculture et la santé. De nombreux pays africains ont également ratifié les principales conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets, ainsi que d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. Dans le secteur minier, les pays africains adhèrent de plus en plus à des initiatives mondiales facultatives.

136. Des progrès sont réalisés en vue de l'intégration des politiques et des programmes, plus particulièrement dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté, des stratégies nationales de développement durable et des approches sectorielles. L'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et les programmes nationaux de consommation et de production durables sont les autres instruments utilisés dans la région pour concevoir et appliquer les programmes d'une manière intégrée.

137. Une gamme variée de politiques et de lois élaborées récemment, qui prévoit une gestion transparente et la participation de diverses parties prenantes, y compris la prise en compte de la parité hommes-femmes dans la formulation et l'application des politiques et des programmes, s'est traduite par une amélioration générale de la participation des populations concernées à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes.

138. La région a réalisé quelques progrès dans la mise en place des structures et des cadres qui revêtent une importance cruciale pour l'amélioration de la coopération régionale dans une gamme variée de domaines concernés par les questions examinées, avec notamment le programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique de l'Union africaine et d'autres mécanismes régionaux. Des conférences ou des conseils des ministres africains et d'autres mécanismes ont

également été mis en place pour coordonner les politiques et les programmes, ainsi que les activités de plaidoyer dans la région.

2. Problèmes et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre

139. L'insuffisance des capacités institutionnelles, humaines et/ou financières continue d'être un facteur déterminant du ralentissement du rythme de la mise en œuvre des politiques et des lois nationales, y compris les mécanismes internationaux relatifs aux questions examinées. Les retards subis dans la mise en œuvre augmentent et entravent la réalisation des objectifs souhaités de développement durable.

140. La mise en œuvre des initiatives mondiales, régionales et nationales continue de se caractériser par l'éparpillement des approches, ce qui entraîne une mauvaise coordination, le chevauchement des efforts et des pressions sur les ressources limitées disponibles.

141. La région fait face à des problèmes systémiques tels que l'insuffisance des capacités de suivi et de recherche-développement. Les rares données et informations qui sont recueillies sont mal diffusées. Les possibilités de faciliter l'acquisition des connaissances, y compris l'utilisation des systèmes de connaissances autochtones et l'échange des pratiques exemplaires sont limitées.

142. L'absence de centres nationaux de production propre dans de nombreux pays africains empêche la promotion d'une production propre et utilisant moins de ressources dans divers secteurs, ainsi que la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

3. Enseignements tirés et voie à suivre

143. Les dirigeants politiques doivent comprendre et apprécier les diverses politiques et stratégies pour qu'il y ait la volonté et l'engagement politiques nécessaires à la mise en œuvre effective des stratégies. Les stratégies de communication efficaces sont nécessaires pour permettre aux dirigeants politiques de comprendre et d'apprécier des stratégies et des programmes tels que le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.

144. Il faudrait renforcer la mobilisation des ressources nationales et de celles issues de l'aide publique au développement pour augmenter sensiblement et de manière durable les ressources permettant de mettre en œuvre des programmes au plan régional, sous-régional et national. Il faudrait élaborer et appliquer des mesures incitatives pour attirer les investissements du secteur privé dans le développement des énergies propres et efficaces et des systèmes de transport durables, dans la gestion rationnelle des produits chimiques, dans les technologies de gestion des déchets et dans l'élaboration d'un contenu national pour le secteur minier et les infrastructures.

145. Les initiatives et les approches intégrées, comme les programmes régionaux et nationaux de consommation et de production durables, l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, les plans de gestion environnementale et sociale, ainsi que les plans cadres intégrés de transport offrent des possibilités uniques de résoudre les problèmes transversaux d'une manière globale et optimale. Il faudrait mettre l'accent sur l'élaboration de tels programmes intégrés et s'assurer

que les stratégies prioritaires de développement national intègrent ces initiatives. Il faudrait, à cet égard, renforcer les capacités d'analyse intégrée, d'élaboration des politiques, de planification et de mise en œuvre au plan national et local. En outre, il faudrait harmoniser davantage les politiques et les programmes dans les pays de la région.

146. Il faudrait renforcer la base des informations et des connaissances pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Il faudrait consolider les moyens de recherche, de documentation et de diffusion de données fiables, d'informations et de meilleures pratiques au plan national et régional.

147. Il y a lieu de renforcer la coopération en matière d'élaboration, de transfert, d'adaptation et de diffusion des technologies appropriées et à faible coût, en particulier des technologies à haut rendement énergétique, des substituts sans risques de produits chimiques et des technologies propres. Il faudrait également promouvoir l'échange d'informations sur de telles technologies.

148. Pour atteindre les objectifs fixés, il faudrait établir un lien entre les initiatives mondiales, régionales et sous-régionales et en assurer la coordination avec les activités nationales de développement. Les pays ont besoin d'aide pour traduire les initiatives internationales en plans d'action nationaux et locaux applicables. De tels plans nationaux doivent aussi être élaborés et appliqués en vue de satisfaire les besoins fondamentaux. La corrélation existant entre la consommation et la production durables et le problème de la réduction de la pauvreté en offre un bon exemple.

149. Il est nécessaire de concevoir, de promouvoir et de renforcer les instruments économiques, financiers et de marché appropriés en vue de faciliter la gestion rationnelle des produits chimiques, le développement durable des transports, la réduction des déchets, l'exploitation minière et la consommation et la production durables.

150. Il faudrait développer les centres nationaux de production propre et les étendre aux pays où ils n'existent pas, en tant que plateforme pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes appropriés en matière de production propre et utilisant moins de ressources, notamment la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

151. Il y a lieu d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités pour améliorer la base de connaissances, en utilisant notamment les systèmes de connaissances autochtones et les compétences des agents associés à l'élaboration, la planification et l'application des politiques ainsi que celles des personnes remplissant les fonctions de réglementation et de contrôle de l'application des règles.

152. Il faudrait mettre en place des mécanismes institutionnels appropriés et renforcer et élargir les centres et instituts nationaux et régionaux d'apprentissage, de formation spécialisée, de recherche appliquée et de développement des technologies.

IV. Conclusion

153. Des progrès considérables ont été réalisés dans la mise en place des politiques et autres mécanismes aux plans régional, sous-régional et national afin d'atteindre les buts liés aux thèmes considérés. Toutefois, ces politiques et mécanismes doivent être traduits en actions concrètes substantielles et les retards croissants dans la mise en œuvre doivent être réduits. Il faudrait accorder la priorité à la mise en œuvre des divers plans, stratégies et déclarations, en mettant en particulier l'accent sur des résultats tangibles en matière de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire et énergétique, de santé et de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Il est aussi nécessaire de soutenir les efforts en cours dans le domaine du suivi et de l'évaluation des politiques et actions et de faciliter l'échange d'expériences et la diffusion des meilleures pratiques.

154. Les retards subis dans la mise en œuvre devraient grâce à un financement approprié, au renforcement des capacités, aux possibilités offertes à l'Afrique d'avoir facilement accès au savoir-faire technologique et managérial et à des technologies écologiquement rationnelles. Les engagements en matière d'APD doivent être tenus, notamment celui pris par les pays développés d'atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD d'ici 2015.

155. Le secteur privé joue un rôle important dans la mobilisation et la fourniture des moyens de mise en œuvre, notamment l'élaboration et la diffusion des technologies et pratiques de consommation et de production durables. Il faudrait soutenir les efforts nationaux visant à créer les conditions favorables à l'investissement et à la participation du secteur privé, notamment par le développement de l'entrepreneuriat local.
